



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **13 janvier 2014**

Délibération n° 2014-4521

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Irigny

objet : Site d'Yvours - Halte ferroviaire d'Yvours-Irigny - Etudes Projet - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Attribution d'une subvention à Réseau ferré de France (RFF) - Suppression de la zone d'aménagement concerté (ZAC)

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Rapporteur : Monsieur le Conseiller David

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 3 janvier 2014

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 15 janvier 2014

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mmes Peytavin, Laurent, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Arrue (pouvoir à Mme Pédrini), Assi (pouvoir à M. Calvel), Mmes Bab-Hamed (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Bailly-Maitre (pouvoir à M. Lévêque), MM. Balme (pouvoir à M. Plazzi), Fleury (pouvoir à M. Galliano), Genin (pouvoir à M. Jacquet), Guimet (pouvoir à M. Grivel), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Bernard R.), M. Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Mme Pallega, MM. Pili (pouvoir à M. Justet), Serres (pouvoir à M. Roche), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Vergiat (pouvoir à M. Lyonnet).

Absents non excusés : MM. Barge, Albrand.

Conseil de communauté du 13 janvier 2014**Délibération n° 2014-4521**

commission principale : urbanisme

commune (s) : Irigny

objet : **Site d'Yvours - Halte ferroviaire d'Yvours-Irigny - Etudes Projet - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Attribution d'une subvention à Réseau ferré de France (RFF) - Suppression de la zone d'aménagement concerté (ZAC)**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Le Conseil,

Vu le rapport du 18 décembre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

1° - Contexte

Le secteur d'Yvours, d'une superficie de 22,7 hectares, situé sur les Communes d'Irigny et de Pierre Bénite est propriété de la Communauté urbaine de Lyon depuis 1986. Un projet d'aménagement doit permettre de créer les conditions de desserte nécessaires pour assurer son développement économique et réaliser une halte ferroviaire dans le cadre du renforcement du cadencement de la ligne train express régional (TER) Lyon-Givors.

Cette opération s'inscrit dans le protocole d'intention de la desserte périurbaine de l'agglomération lyonnaise Lyon-Givors d'octobre 2007, dit protocole rive droite du Rhône, lequel est intégré dans le projet Réseau express de l'aire métropolitaine lyonnaise (REAL), qui vise à développer l'intermodalité et à renforcer l'intégration des réseaux de transports publics.

Conformément aux compétences respectives de la Communauté urbaine et de Réseau ferré de France (RFF) des études techniques ont été réalisées sous 2 périmètres opérationnels distincts :

- un périmètre sous maîtrise d'ouvrage de RFF pour la halte ferroviaire,
- un périmètre sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté urbaine pour l'aménagement des infrastructures de desserte du site.

2° - Les projets

Sur le périmètre ferroviaire sous maîtrise d'ouvrage de RFF, des précédentes études techniques cofinancées par la Communauté urbaine à hauteur de 112 500 € ont permis d'arrêter les principes d'aménagement de la halte ferroviaire qui sera composée de 2 quais, d'une passerelle piétonne, d'une rampe d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite et d'équipements voyageurs.

Sur le périmètre sous maîtrise d'ouvrage communautaire, les études de maîtrise d'œuvre ont été initialisées sur la base d'un programme d'aménagement approuvé par délibération n° 2011-2266 du Conseil du 23 mai 2011 et ont permis de finaliser les principes d'aménagements des infrastructures de desserte du site avec une voirie principale, longée par une voie modes doux, un parc-relais et une gare routière permettant la desserte du site par les transports en commun.

3° - Autorisation de programme à individualiser

Afin de poursuivre les études opérationnelles, les études "projet" doivent prochainement être initialisées sur les périmètres ferroviaires et Communauté urbaine.

Périmètre communautaire : à l'instar des études préliminaires et des études "avant-projet", les études "Projet" d'un montant de 64 930 € seront imputées sur l'autorisation de programme individualisée par la délibération n° 2010-1630 du Conseil du 28 juin 2010.

Etude d'impact et dossier d'enquête publique sur les 2 périmètres de maîtrise d'ouvrage : ces procédures ont été financées dans le cadre de l'autorisation de programme individualisée par la délibération n° 2010-1630 du Conseil du 28 juin 2010, pour un montant total de 84 000 € et sont pilotées par la Communauté urbaine.

Périmètre ferroviaire : les études "Projet" ont été estimées à 240 000 € nets de taxes.

Afin de financer l'étude "Projet" du périmètre ferroviaire un projet de convention partenariale propose une répartition des charges financières entre les partenaires co-financeurs de la manière suivante :

Partenaires financeurs	Périmètre ferroviaire (en €)	Périmètre Communauté urbaine de Lyon		Etudes d'impact Tous périmètres		Total (en €)
Communauté urbaine de Lyon	140 098 €	100 %	64 930 €	100 %	84 000 €	261 318
Région Rhône-Alpes	75 902 €					75 902
Commune d'Irigny	24 000 €					24 000
Total	240 000	100 %	64 930 €	100 %	84 000 €	361 220

Le financement de cette étude est intégré à la convention de fonction d'agglomération et de centralité (CFAC).

S'agissant d'études se rapportant à des investissements sur le réseau ferré, les contributions qui sont versées à RFF par la Communauté urbaine en tant que subvention d'équipement sont exonérées de TVA.

4° - Suppression du périmètre de ZAC

Par délibération en date du 25 mars 1991, la Communauté urbaine a créé la ZAC "d'Yvours". Cette opération a connu un certain nombre d'aléas (défaillance de l'aménageur privé Actilyon, découverte de terrains pollués nécessitant des études importantes, etc.) qui ont conduit la Communauté urbaine à surseoir à sa mise en œuvre.

Au regard de ces éléments et compte tenu du projet d'aménagement d'infrastructures de desserte du pôle multimodal d'Yvours piloté en régie directe, ce périmètre de ZAC n'est pas justifié.

Conformément aux dispositions de l'article R 311-12 du code de l'urbanisme, il est proposé de procéder à la suppression de cette opération ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P06- Aménagements urbains, individualisée sur l'opération n° OP06O0332 pour un montant de 140 098 € en dépenses à la charge du budget principal, en 2014 :

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 1 589 119 € en dépenses.

2° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant de 140 098 € nets de taxes au profit de Réseau ferré de France (RFF) dans le cadre de la phase "Projet" des études de la halte ferroviaire d'Yvours-Irigny à Irigny,

b) - la convention partenariale relative aux modalités de financement et de réalisation de l'étude "projet" à passer entre la Communauté urbaine de Lyon, RFF, la Région Rhône-Alpes et la Commune d'Irigny.

3° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

4° - Prononce la suppression de la zone d'aménagement concerté (ZAC) d'Yvours à Irigny et Pierre Bénite.

5° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2014 - compte 204181 - fonction 824.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 15 janvier 2014.